

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 avril 2010  
(convocation du 6 avril 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Avril Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à cpter de 10 h 00  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
M. AMBRY Alain à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 09 h 55  
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain  
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine

Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 11 h 00  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard jusqu'à 09 h 55  
M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. REIFFERS Josy à Mme COLLET Brigitte  
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Régie de l'Abattoir - Suppression de la taxe d'usage - Mise en place de la redevance d'usage - Autorisation.**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article 113 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures a apporté d'importantes modifications dans les modalités de financement des abattoirs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Jusqu'au 31 décembre 2009, les abattoirs publics disposaient de deux ressources financières : la taxe d'usage destinée à la couverture des dépenses d'investissement et aux dépenses de gros entretien et la redevance d'exploitation couvrant les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant.

L'article 113 de la loi susvisée prévoit l'instauration d'une redevance unique d'usage en substitution des anciennes taxes d'usage et redevances d'exploitation des abattoirs.

Cette redevance d'usage est composée d'un montant réservé au fonctionnement de l'établissement et d'un autre montant dédié aux investissements. Le montant de la partie investissement n'a plus de plancher (0,023 €/kg) ni de plafond (0,092 €/kg). Cette fourchette disparaît puisque la partie investissement est intégrée dans le montant de la prestation.

Cette redevance unique est compatible avec toutes les dispositions possibles pour l'exploitation des abattoirs publics, à savoir la régie, l'affermage ou la concession. Sa création devrait permettre de disposer de davantage de souplesse dans la recherche de l'équilibre financier de l'abattoir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 113 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2333-1 dans sa version issue de l'article 113 de la loi ci-dessus,

VU le code rural,

VU le décret n°2009-1769 du 30 décembre 2009 relatif aux établissements d'abattage,

VU l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

VU la délibération n°2009/0928 du Conseil de Commune du 18 décembre 2009,

VU la délibération n°2009/0930 du Conseil de Commune du 18 décembre 2009,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation réuni le 18 mars 2010

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'ancienne taxe d'usage a été supprimée par la loi du 12 mai 2009, il convient de remplacer les redevances d'abattage objet de la délibération 2009/0928, par la redevance d'usage, telle qu'elle a été instituée par la délibération n°2009/0930.

DECIDE :

Article 1 : de modifier la délibération n°2009/0930 en ce qu'elle fixe le montant de la redevance d'usage à 23,63 €/tonne. Les montants de la redevance d'usage sont repris dans le tableau ci-dessous.

Cette disposition se substitue au montant du tarif institué par la délibération 2009/0930.

Les tarifs des autres prestations restent inchangés.

## **TARIFS D'ABATTAGE AU 1er JANVIER 2010**

## PRIX A LA TONNE

ESPECES TRAITEES	REDEVANCE D'USAGE
<b>GROS BOVINS</b>	
JEUDI	170,20 €
AUTRES JOURS	156,48 €
RITUELS	175,33 €
Tarifs dégressifs (sauf jeudi)	
1 à 100 000 Kg/mois	156,48 €
au-delà de 100 000 Kg mois	105,00 €
<b>MOUTONS Chèvres</b>	
<b>AGNEAUX Chevreaux</b>	
	180,50 €
	271,47 €
<b>CHEVAUX</b>	
<u>Tarifs dégressifs</u>	
0 à 30 000 Kg/mois	168,66 €
30 001 à 35 000 Kg/mois	163,53 €
35 001 à 40 000 Kg/mois	158,36 €
0 001 à 45 000 Kg/mois	153,22 €
45 001 à 50 000 Kg/mois	148,07 €
au-delà de 50 000Kg/mois	142,91 €
<b>PORCS</b>	
<u>Tarifs dégressifs</u>	
1 à 70 000Kg/mois	122,85 €
70 001 à 140 000Kg/mois	120,52 €
au-delà	114,36 €
<b>Porcelets</b>	
	358,69 €
<b>Veaux</b>	
<b>Veaux Rituels</b>	
	165,05 €
	175,86 €
<b>ABATTAGE FAMILIAL</b>	
BOVINS-CHEVAUX	87,18 €
MOUTONS-CHEVRES-PORCS	59,48 €
AGNEAUX-CHEVREAUX-	
PORCELETS	54,38 €
VEAUX	74,88 €

Article 2 : la délibération n° 2009/0928 est abrogée, la redevance d'abattage étant intégrée dans le montant de la redevance d'usage.

Article 3 : La partie investissements recouvrée par la régie de l'abattoir, au titre de l'ancienne taxe d'usage, sera reversée en fin d'année en fonction du tonnage réalisé à la collectivité propriétaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 avril 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 27 AVRIL 2010**

**M. CLAUDE SOUBIRAN**